



Budget final 2022

Pour 2022, le Conseil maintient le même taux de taxation qu'en 2021. Dans la majorité des cas, le compte de taxes n'affichera donc qu'une légère hausse. Au budget 2022, nous affectons une partie du surplus accumulé non affecté afin d'absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnements de l'administration et de la voirie ainsi que les coûts des services rattachés à la police et le Services de sécurité incendie. Ceci nous permettant de n'obtenir qu'une légère augmentation des tarifs des services.

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	396 559,00 \$	
Taxes sur une autres base	37 834,00 \$	
Subventions gouvernementales	587 796,00 \$	
Services municipaux	1 920,00 \$	
Imposition de droits	18 500,00 \$	
Intérêts	1 525,00 \$	
Autres revenus	3 875,00 \$	
TOTAL REVENUS		1 048 009,00 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale/conseil	267 480,18 \$	
Sécurité publique	120 520,00 \$	
Réseau routier	234 989,94 \$	
Hygiène du milieu	39 884,00 \$	
Aménagement - urbanisme/développement	44 705,80 \$	
Loisirs et culture	31 444,00 \$	
TOTAL CHARGES		739 023,92 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES		308 985,08 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

AFFECTATIONS

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	(468 210) \$	
Affectation surplus accumulé	151 224,92 \$	
Réserve - réfection des routes	5 000,00 \$	
Réserve – élection municipale	3 000,00 \$	

EXCÉDENT (DÉFICIT) 2022

0 \$